

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-77

### Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 14h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M. FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

**Tome 1 - N°22-77 - OBJET : Convention entre la DDETS d'Indre-et-Loire et le CCAS de Tours dans le cadre du renouvellement du label « Point Conseil Budget »**

Madame La Vice-Présidente expose que l'un des engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est d'investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous et toutes, et d'agir en faveur de la prévention du surendettement. Dans cette optique, et en lien avec les objectifs de la stratégie nationale d'éducation financière, les Points Conseil Budget (PCB) ont été généralisés pour parvenir aujourd'hui à 500 points labellisés sur le territoire, permettant ainsi d'accompagner les personnes en difficulté financière dans leurs démarches budgétaires. C'est à ce titre que le CCAS de Tours a été labellisé en 2019 et ce pour trois années.

L'instruction du 27 juillet 2021 de la Direction Générale de la Cohésion Sociale relative à la poursuite du déploiement des Points Conseil Budget a défini les modalités de renouvellement des labels et les cahiers de charges afférents.

Compte tenu de l'utilité du dispositif pour le public et des bénéfices retirés dans le cadre du suivi budgétaire des personnes accompagnées, une candidature pour le renouvellement a été déposée en avril 2022. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) d'Indre-et-Loire a émis à ce titre un avis favorable. Pour rappel, en 2021 au CCAS, 285 rendez-vous ont été menés et 78 diagnostics budgétaires réalisés, pour 84 personnes accompagnées.

La signature de la convention 2022-2024 est assortie d'une subvention de fonctionnement de 45 000 € répartie à parts égales sur trois ans. En contrepartie, le CCAS s'engage à maintenir le dispositif sous couvert des modalités du cahier des charges et à rendre compte annuellement de son activité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration autorisent Madame La Vice-Présidente à signer la convention liant la DDETS d'Indre-et-Loire et le CCAS de Tours et à accepter le versement de la subvention de 45 000 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**M. OREAL, sorti, ne prend pas part au vote.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

